

Par SDÉ, courriel et poste

Le 15 octobre 2018

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 4683
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative aux normes de fiabilité BAL-004-0, BAL-006-2, BAL-002-2(i), BAL-005-1, FAC-001-3, COM-001-3 et FAC-003-4
Votre dossier : R-4068-2018 / Notre référence : R056654 J0T

Chère consœur,

Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (le « Coordonnateur ») dépose la demande mentionnée en objet ainsi que les pièces à son soutien.

Le Coordonnateur demande en premier lieu la suspension de certaines exigences de la norme BAL-006-2 au 1er janvier 2019. Afin de simplifier le processus, les modalités de cette suspension sont indiquées à l'annexe Québec de la norme. Cette façon de procéder est conforme aux instructions déjà données par la Régie en semblable matière dans la décision D-2018-107.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos cordiales salutations.

(S) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY

JOT/jl